


# Organisation des sorties scolaires

en référence à la **Circulaire du 13-6-2023 NOR : MENE2310475C**

| Types de sorties                       |             | Sorties régulières <u>obligatoires</u><br>(natation, gymnase, ...)   | Sorties scolaires occasionnelles sans nuitée <u>obligatoire et gratuites</u><br>(temps scolaire n'incluant pas la pause déjeuner ex : cinéma, musée, ...) | Sorties scolaires occasionnelles sans nuitée <u>facultatives</u><br>(dépassant les horaires de l'école ou incluant la pause déjeuner)  | Voyages scolaires<br>Sorties scolaires avec nuitée(s)<br>Sorties à l'étranger<br>Elles sont <u>facultatives</u>   |
|--|-------------|--|---|--|---|
| Obligation d'assurance pour les élèves |             | Non  | Non   | Oui  | Oui   |
| Formulaire                             |             | Formulaire à remplir sur l' <b>application SortieSco</b> (Portail Arena – Scolarité 1 <sup>er</sup> degré – « Sortie scolaire sans nuitée » )        |   |  | Formulaire à remplir sur l' <b>application SortieSco</b> (Portail Arena – Scolarité 1 <sup>er</sup> degré – « Sortie scolaire avec nuitée(s) » )  |
| Encadrement                            | Maternelle  | <b>2 adultes</b> dont au moins un enseignant, quel que soit l'effectif de la classe<br><u>Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8</u>  |   |  |   |
|  | Elémentaire | <b>2 adultes</b> dont au moins un enseignant, quel que soit l'effectif de la classe<br><u>Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15</u> |   |  | <b>2 adultes</b> dont au moins un enseignant, jusqu'à 24 élèves.<br><u>Au-delà de 24 élèves, un adulte supplémentaire pour 10.</u>  |
| Délais de demande d'autorisation       |             | Demande unique à la direction <b>en début d'année scolaire ou en début de trimestre</b>  | Au moins <b>3 jours avant</b> la date prévue du déplacement   |  | Le dossier doit parvenir au <b>DASEN</b> avant :<br>- <b>4 semaines</b> au moins avant la date prévue pour le départ lorsque le voyage se déroule sur le territoire national<br>- <b>6 semaines</b> au moins avant la date prévue pour le départ lorsque le voyage scolaire se déroule à l'étranger<br><br>Les dates exactes sont inscrites dans l'application SortieSco - Calendrier |
| Famille                                |             | Sortie inscrite dans l'emploi du temps : information aux parents   | Sortie occasionnelle gratuite : information aux parents   | Demande d'autorisation aux parents<br> Aucun élève ne peut être écarté pour des raisons financières | Demande d'autorisation aux parents<br>Réunion d'informations<br><br>Aucun élève ne peut être écarté pour des raisons financières  |